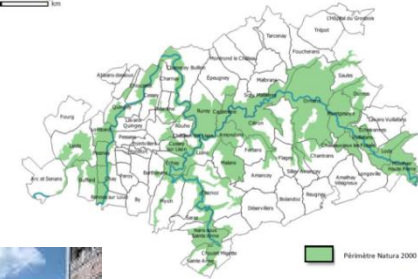


Présentation du Plan Climat Air Énergie Territorial PCAET



Commission 1: Aménagement du territoire



Sarah FAIVRE



15/10/2020



MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise







mosaïque-environnement.com

Cadrage réglementaire

- Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)
 - Est cadré par:
 - la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17/08/2015,
 - le décret N° 2016-849 du 28 juin 2016 et
 - l'arrêté du 4 août 2016 relatif au PCAET
 - Se substitue au PCET Loue Lison en intégrant l'enjeu *qualité de l'air* depuis le 1^{er} janvier 2017
 - Est obligatoire pour les intercommunalités à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants



La stratégie

Orientations	Objectifs 
Orientation n°1 : Un territoire sobre en énergie 	Objectif Territoire à Energie Positive (TEPOS) à horizon 2050 : <i>diminution d'environ 40% des consommations énergétiques à horizon 2050 par rapport à 2014</i>
Orientation n°2 : Un territoire producteur d'énergies renouvelables 	Objectif Territoire à Energie Positive (TEPOS) à horizon 2050 : <i>progression de la production en énergie renouvelable d'environ 177 % à horizon 2050 par rapport à 2014</i>
Orientation n°3 : Un territoire attractif qui anticipe les effets du changement climatique 	<i>Réduction d'environ 100000 tCO2e à horizon 2050, correspondant à une réduction de moitié des GES sur le territoire Loue Lison par rapport à 2014</i> <i>Adapter le territoire aux effets du changement climatique</i> <i>Préserver les ressources naturelles du territoire Loue Lison</i>
Orientation n°4 : Un territoire de proximité à haute qualité de vie 	<i>Préserver la qualité du cadre de vie</i> <i>Développer des solutions alternatives de mobilité pour réduire la dépendance à la voiture individuelle</i>
Orientation n°5 : La sensibilisation et l'implication de tous pour un territoire sobre et innovant 	<i>Impliquer l'ensemble du territoire dans la démarche PCAET</i>




Le plan d'action

- **36 actions portées par les acteurs du territoire**

-  • **17 actions prioritaires** portées par la CCLL : mise en œuvre dès 2021

-  • **8 actions à planifier** portées par la CCLL

-  • **11 actions partenariales** portées par d'autres acteurs du territoire
 - Communes
 - SYDED du Doubs
 - Région Bourgogne Franche Comté
 - Syndicat Mixte Haut Doubs Haute Loue
 - DDT du Doubs
 - CCI du Doubs
 - Chambre d'agriculture
 - CPIE du Haut Doubs
 - ...



Mettre en œuvre la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)

- **Objectifs de la convention Région / CCLL:**
 - stimuler la demande en travaux de rénovation des particuliers et faciliter leur passage à l'acte
 - mobiliser les structures et les acteurs publics et privés pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements du territoire
 - Accompagner les professionnels du bâtiment dans le développement de la rénovation énergétique



Comment ?

Recrutement d'un animateur

Convention avec la Maison Départementale de l'Habitat

+ aides incitatives de la CCLL

+ Information sur une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à venir



Doter le territoire de moyens d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la gestion de leur patrimoine

- Accompagner techniquement les collectivités souhaitant entreprendre des aménagements dans leur commune
- Les accompagner
 - Dans la réalisation d'un **diagnostic** de leurs consommations énergétiques et leur fournir des pistes d'optimisation
 - Dans la réalisation de leurs **travaux de rénovation** du bâti à haute performance énergétique et dans la rénovation de **l'éclairage public**
 - Vers une montée en compétence concernant une **commande publique** éco-responsable



Actions incitatives

Proposer une incitation financière pour favoriser le changement de comportement au travers d'une subvention versée par la CCLL

- PTRE : aide pour la réalisation d'un **audit énergétique** et d'une prestation de **maîtrise d'œuvre**
- Aide financière en fonction des revenus du ménage. En complément d'une subvention régionale
- Aide à l'installation de **chaufferies bois** dans les projets de rénovation
- Aide pour le remplacement d'une chaudière à énergie fossile contre une chaudière bois
- Aide à l'installation de **panneaux solaires** photovoltaïques et thermiques
- Aide pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques
- Aide à l'installation d'équipements favorisant les **économies et le stockage de l'eau**
- Aide pour l'achat d'un kit d'économie d'eau + une aide pour l'installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales

Un règlement d'intervention sera défini et validé en conseil communautaire pour chacune de ces aides.



Former tous les publics aux enjeux liés à la ressource en eau, à la biodiversité et au climat

- Contenu : partenariat avec un collectif pour la formation de tous les publics (scolaire et grand public) aux enjeux environnementaux et climatiques
- Composition du collectif :
 - CPIE du Haut Doubs
 - Conservatoire d'Espaces Naturels
 - Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB)
 - Association Tri
 - Association EMNE
- Montage financier : sollicitation LEADER et cofinancement CCLL
- Étapes clés :
 - Intervention en milieu scolaire : accompagnement de 60 classes
 - Éducation à l'environnement « grand public »



Consultation du public

- Pourquoi ?

- Pour permettre au public de formuler ses observations et propositions.

- Comment?

- Par la mise à disposition du dossier PCAET (diagnostic, stratégie, plan d'action, évaluation environnementale, délibération d'arrêt, avis des PPA et mémoire en réponse) sur le **site internet de la CCLL** et en version papier sur **chacun des trois pôles de la CCLL**.

- Quand?

- **Du 15 octobre au 15 novembre 2020**



Merci de votre attention

Agence Mosaïque Environnement
111, rue du 1er Mars 1943
69100 Villeurbanne
Tel : 04 78 03 18 18
www.mosaïque-environnement.com



**MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT**
Conseil & Expertise

